



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Rue de Scherdemael 239 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **Monsieur Thierry FAID'HERBE**, Rue de Scherdemael 239 à 1070 Anderlecht
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 55/2026 – Renouvellement.**

**Nature de l'activité principale :** continuer à exploiter un puits perdu et une citerne à mazout enfouie

**Exploitation (rubriques) :** *dégraisseur, fosse sceptique et puit perdu (- équivalent-habitant - rubrique 56 A), Exploitation (rubriques) :* *citerne à mazout (5000 litres - rubrique 88 3A).*

**Zone :** P.R.A.S. : *zones agricoles*  
P.P.A.S. : ZONE RURALE (A.R. 29/03/1974)

**Motifs principaux de l'enquête :** classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

### L'enquête se déroule :

A partir du **27/06/2026** et jusqu'au **11/07/2026** inclus.

**Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : [permisenvironnement@anderlecht.brussels](mailto:permisenvironnement@anderlecht.brussels);
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 11/07/2026.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 19/06/2026.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal f.f.,

\* Reproduction de la signature – reproductie van de handtekening

mario de  
schepper

Signature numérique  
de mario de schepper  
Date : 2026.06.19  
12:58:24 +02'00'

Mario DE SCHEPPER

Par délégation :  
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER,